

quentent l'école primaire annexée (école de pratique) de cette institution, subiront au mois de juin 1898 un examen sérieux sur les matières portées au programme scolaire, et recevront, d'après leur degré de capacité, un *certificat d'études primaires*, établissant qu'ils possèdent suffisamment les connaissances nécessaires aux besoins ordinaires de la vie. Il y aura deux sortes de certificats : le *certificat d'études primaires, degré élémentaire*, et le *certificat d'études primaires, degré modèle*.

L'exemple que nous venons de citer part de haut, espérons qu'il sera suivi.

Dans le même temps que M. le principal de l'École normale Laval nous faisait part de sa décision, nous recevions des Cantons de l'Est la lettre qui suit :

“ MONSIEUR C.-J. MAGNAN,
Assistant-rédacteur de
l'Enseignement primaire.

Cher monsieur,

J'ai découpé dans le *Pionnier* de Sherbrooke, et vous les envoie, les quelques lignes qui enregistraient l'an dernier un commencement d'exécution de l'idée sur laquelle vous revenez dans le dernier numéro de votre journal : la formation d'un comité d'examineurs pour chaque municipalité scolaire.

Je suis curé depuis quelques années seulement ; mais aussitôt que j'ai pu voir de près le fonctionnement des écoles de ma paroisse, j'ai été péniblement frappé du manque de contrôle, de l'absence de ce que vous appelez la *sanction* de l'enseignement, de l'absence d'un couronnement quelconque, capable d'exciter l'émulation des enfants et de servir de point de comparaison pour apprécier talents et succès aussi bien chez l'instituteur que chez l'élève.

En lisant votre projet, il m'a semblé y voir le remède au mal que je déplorais et aussitôt que j'ai pu m'emparer de l'oreille des commissaires, j'ai tenté l'essai de votre idée.

Notre petit comité se mettait à l'œuvre l'an dernier, en septembre, au milieu d'écoles bien négligées, je puis vous en donner l'assurance, et déjà, un commencement d'ordre et d'émulation a visiblement succédé au chaos et à l'inertie.

Elle est magnifique votre idée, ne craignez pas de la répéter afin de la faire connaître et adopter. Ce comité qu'elle veut exciter une légitime ambition chez les institutrices, il dirige et fortifie leur enseignement ; il est l'auxiliaire constant de l'inspecteur *qui lui ne fait que passer*.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

J. L., Ptre, curé (1).

B. F., 24 sept. 1897.”

Voici ce que disait le *Pionnier*, le 2 octobre 1896 :

“ Nos commissaires d'écoles mettent en pratique une suggestion faite, il n'y a pas longtemps, par le rédacteur de *l'Enseignement primaire*. On a établi, pour cette paroisse un “ bureau de visiteurs ” chargé de travailler au progrès de l'instruction élémentaire. Voici comment les membres de ce bureau accompliront leur mission. Au début de l'année scolaire, ils classent les élèves et contrôlent l'uniformité des livres. A la mi-novembre, ils font une première visite, puis une seconde vers janvier. Les classes sont de nouveau visitées au milieu du mois d'avril et une dernière visite a lieu à la fin de l'année, au mois de juin. De cette manière, le bureau se rend compte de la valeur de l'enseignement et des progrès accomplis par les enfants. C'est sur son rapport que les prix sont décernés lors de l'examen final.

“ Notre “ bureau de visiteur ” est formé de notre dévoué curé, M. l'abbé L. . . , de M. le président et de M. le secrétaire de la commission scolaire.

“ On espère obtenir de bons résultats par ce système d'inspection régulière et périodique.”

M. le curé de B. F. nous a aussi communiqué quelques remarques de M. J.-E. Genest-LaBarre, inspecteur d'écoles, concernant les classes de sa paroisse. Nous détachons de ce document le passage qui suit :

“ J'approuve de toutes mes forces l'organisation du Comité de surveillance qui

(1) A la demande de notre éminent correspondant, nous taisons son nom, mais nous conservons précieusement sa lettre.